



**Conseil Municipal du 30 mars 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

<b>Conseillers en exercice : 29</b>	<b>Présents : 23</b>	<b>Votants : 26</b>
<b>Présents :</b> Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg – Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Charley Mingeon - Rose Paviet - André Pellicier - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
<b>Excusés :</b> Laurent Desbrini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)		
<b>Absents :</b> Franck Chenal - Marie Latapie - Marie-Pierre Rebrassé		
<b>Secrétaire de séance :</b> Anthony Destaing		
<b>Date de convocation :</b> 24 mars 2023		<b>Date de publication :</b> 07 avril 2023

**Délibération n°2023-035 - Création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements saisonniers d'activité 2023**

**Vu** l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Elle explique ensuite qu'il est nécessaire de recourir à ces emplois non permanents afin de faire face aux tâches saisonnières et renforcer les équipes pendant les congés d'été et la période d'ouverture de la station,

Madame le Maire propose, en conséquence, la création des postes saisonniers suivants :

➤ Eté 2023 :

- ESPACES VERTS : 9 emplois jeunes de 3 semaines
- ESPACES VERTS : 4 emplois de 6 mois
- CTM : 1 emploi de 6 mois
- 1 emploi de 2 mois pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000

➤ Hiver 2023/2024 :

- 2 Assistants temporaires de police municipale (ATPM)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De créer les emplois saisonniers comme détaillés ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux différents recrutements, les crédits correspondants étant inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2023.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing